

1. ARTICLE 1- APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES.

1.1. Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre CITESPORTS Site du CNSD et le membre Citésports. Le fait de souscrire à un abonnement ou à une carte de 12 entrées implique l'adhésion entière et sans réserve du membre Citésports à ces conditions générales, à l'exclusion de tout autre document à caractère commercial. Le membre Citésports reconnaît que ces documents tels les prospectus émis par CITESPORTS Site du CNSD n'ont qu'une valeur indicative et qu'ils peuvent être modifiés en fonction de l'évolution de l'offre, des périodes de l'année, notamment pendant les vacances scolaires, et des fréquentations.

1.2. CITESPORTS Site du CNSD se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera en vigueur à compter de leur affichage.

1.3. Aucune condition particulière ou aucun document ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de CITESPORTS Site du CNSD, prévaloir contre les conditions générales. Toute condition contraire posée par le membre Citésports sera donc à défaut d'acceptation expresse inopposable à CITESPORTS Site du CNSD, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2. ARTICLE 2- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SITE ET REGLEMENTS SPECIFIQUES.

L'accès à CITESPORTS Site du CNSD et l'utilisation de ses installations sont régis par un règlement intérieur du site ainsi que par des règlements spécifiques à certains espaces et installations. Ces règlements sont affichés sur le site. Le membre Citésports reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du site et des espaces sportifs.

3. ARTICLE 3- RESTRICTION D'UTILISATION EN FONCTION DE L'ÂGE.

L'accès aux espaces, installations et équipements peut être subordonné à une condition d'âge, principalement pour des raisons de sécurité et de responsabilité (notamment la piscine, les saunas, les espaces cardio-musculation).

- L'espace Plateau Cardio-Musculation- Fitness est autorisé pour les usagers majeurs à partir de 18 ans. Possibilité de pratiquer à partir de 16 ans avec autorisation parentale (courrier manuscrit). - Accès piscine : Accès libre au bassin à toute personne.

- Les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte majeur en tenue de bain.

- L'accès à la piscine est interdit pour les enfants de moins de 6 mois (accès autorisé à partir de 6 mois avec les vaccins DTP à jour).

4. ARTICLE 4- CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS VENDUS

4.1. Catégorie « Entrées »

ESPACE AQUATIQUE, FORME/FITNESS, SAUNA ET RÉCUPÉRATION SPORTIVE
<u>ENTRÉE UNITAIRE :</u> Ticket vendu à l'unité Valable uniquement le jour de l'achat.
<u>CARTE DE 12 ENTRÉES (Piscine-Aquafitness-Aquabike-Fitness-Sauna-Massages.) :</u> - Réservée aux membres Citésports La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage également membres de Citésports (sous réserve d'appartenance à la même catégorie tarifaire). - Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur une durée maximale de 1 an à compter du jour de l'achat (date à date). Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée, ni remboursable).
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire ou en ligne via moncentreaquatique.com

4.2 Catégorie « Académie du Savoir Nager »

COURS DE NATATION ADULTE	COURS DE NATATION ENFANT (Apprentissage, Perfectionnement)
Accès hebdomadaire à une séance fixe (deux séances possibles pour les enfants, à partir du groupe Rouge et les adultes) sur inscription nominative préalable.	
Forfait saisonnier de Septembre à Juin sur créneau hebdomadaire nominatif défini hors vacances scolaires et un accès illimité à la piscine.	Forfait saisonnier de Septembre à Juin sur créneau hebdomadaire nominatif défini hors vacances scolaires et un accès illimité à la piscine. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
	Un badge accompagnateur est accordé par famille, d'autres badges accompagnateurs peuvent être délivrés après règlement d'un badge supplémentaire.
Pour ces abonnements, le paiement se fait soit en intégralité lors de la souscription, soit par prélèvements automatiques. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, ou par carte bancaire.	
Carte de membre en cours de validité au moment de l'inscription.	

4.3. Catégorie « Abonnement Pass »

Flex (sans engagement, 2 mois minimum) :

EXCELLENCE Flex	Accès illimité piscine et aquafitness + cours collectifs de fitness + salle de musculation + maximum 2 aquabike/semaine + 1 séance de biking 2*/mois	- La carte de membre est incluse dans le tarif mensuel, elle est nominative et ne peut être utilisée que par son titulaire (abonnement nominatif et non cessible). - Les espaces sportifs sont accessibles conformément aux horaires d'ouverture définis.	- Accès avec inscription préalable sur www.moncentraquatique.com pour l'aquabike, les aquafitness, salle de musculation et cours collectifs de fitness.	Pour les abonnements FLEX, le client règle comptant le premier mois puis s'en suivront prélèvements automatiques mensuels. Une fois la demande de résiliation effectuée, un mois de préavis sera prélevé. Règlement possible par chèque, espèces ou carte bancaire.
ESSENTIAL Aquatique Flex	Accès illimité piscine et aquafitness		- Les activités sont ouvertes selon un planning susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de l'offre, des périodes de l'année, des vacances scolaires et des fréquentations.	
ESSENTIEL Terrestre Flex	Accès illimité cours collectifs de fitness + salle de musculation		- Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).	
CLASSIC Aquatique Flex	Accès illimité à la piscine		- Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction.	
CLASSIQUE Terrestre Flex	Accès illimité à la salle de musculation			

Annuels (engagement 12 ou 10 mois)

EXCELLENCE 12 mois	Accès illimité piscine et aquafitness + cours collectifs de fitness + salle de musculation + maximum 2 aquabike/semaine + 1 séance de biking 2*/mois	- La carte de membre est nominative et ne peut être utilisée que par son titulaire (abonnement nominatif et non cessible). Date de validité carte de membre : 12 mois de date à date. - Les espaces sportifs sont accessibles conformément aux horaires d'ouverture définis.	- Accès avec inscription préalable sur www.moncentraquatique.com pour l'aquabike les aquafitness, salle de musculation et cours collectifs de fitness.	Pour les abonnements annuels, le paiement se fait soit en intégralité lors de la souscription, soit par prélèvements automatiques. Règlement possible par chèque, espèces ou carte bancaire.	- Carte de membre à régler au moment de l'inscription.
ESSENTIAL Aquatique 12 mois	Accès illimité piscine et aquafitness		- Les activités sont ouvertes selon un planning susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de l'offre, des périodes de l'année, des vacances scolaires et des fréquentations.		
ESSENTIEL Terrestre 12 mois	Accès illimité cours collectifs de fitness + salle de musculation + 1 séance de biking 2*/mois		- Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise, ni reportée, ni échangée).		
CLASSIC Aquatique 12 mois	Accès illimité à la piscine		- Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction.		
CLASSIQUE Terrestre 12 mois	Accès illimité à la salle de musculation				

4.4. Arrêt technique : Chaque contrat conclu tient compte des deux périodes d'arrêt techniques (vidange réglementaire du bassin pour nettoyage - non accessible), et des périodes de fermeture du Centre.

5. **ARTICLE 5 - CARACTÈRE PERSONNEL DE L'ABONNEMENT - DUREE - OPTIONS.**

5.1. Le membre Citésports se verra délivrer une carte établie au nom d'une personne physique ci-après dénommée « le membre Citésports », carte de membre dont la présentation est obligatoire pour accéder dans l'enceinte du Centre National des Sports de la Défense et aux installations de CITESPORTS Site du CNSD. En cas de perte ou de vol, le remplacement de la carte sera facturé conformément au tarif en vigueur affiché à l'entrée de CITESPORTS Site du CNSD.

5.2. La carte de membre nominative est valable pour une durée de 12 mois, elle est souscrite en amont de la souscription de quelque prestation que ce soit. L'abonnement est souscrit en complément de la carte de membre Citésports. Pour les abonnements Flex, elle est incluse dans chaque mensualité et est active sur cette même durée.

5.3. Les prix indiqués dans le présent contrat correspondent aux tarifs pratiqués par CITESPORTS Site du CNSD et affichés à l'accueil au moment de l'acceptation du contrat par le membre Citésports. Les prix sont indiqués TVA incluses, correspondant à la somme des montants HT à laquelle est appliquée la TVA en vigueur, CITESPORTS Site du CNSD se réservant le droit de reporter toute nouvelle taxe et augmentation de taux dès leur mise en vigueur.

6. **ARTICLE 6- CONDITIONS DE REGLEMENT ET PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES**

6.1. Le membre Citésports détermine les modalités de paiements de son choix : soit le règlement intégral de l'abonnement lors de la souscription de l'abonnement, soit par prélèvements bancaires mensuels.

6.2. Si règlement intégral de l'abonnement, le mode de paiement choisi sera indiqué au contrat : soit en espèces, soit par chèque, soit par carte bancaire.

6.3. La souscription à l'abonnement annuel permet de bénéficier du paiement par prélèvements automatiques étalés sur 10 ou 12 mois selon l'abonnement (1^{er} versement à l'inscription + 9 ou 11 mois suivants). Au jour de la signature du présent contrat, le membre Citésports réglera la cotisation du premier mois et les frais relatifs à la carte de membre. Les autres règlements interviendront par prélèvements automatiques tous les 6 de chaque mois à compter du mois suivant celui de l'inscription. Pour la mise en place des prélèvements automatiques, le membre Citésports joint au présent contrat un relevé d'identité bancaire.

6.4. La souscription à l'abonnement Flex permet à l'abonné de bénéficier d'une formule sur une durée personnalisée. La carte membre est comprise dans chaque mensualité.

6.5. En cas de rejet de paiement, des frais, d'une valeur de 15,00€ TTC, seront facturés en compensation du rejet bancaire, lui-même facturé à Citésports Site du CNSD.

6.6. En cas d'incident de paiement du membre Citésports, l'accès aux infrastructures de CITESPORTS Site du CNSD sera immédiatement refusé jusqu'à régularisation du paiement et des sommes dues.

7. **ARTICLE 7- RESILIATION**

7.1. L'abonnement annuel de 12 mois est incompressible et non résiliable. Sauf cas particulier :

- en cas de maladie ou d'accident (sur justificatif d'incapacité à la pratique d'une activité sportive proposée dans les abonnements CITESPORTS Site du CNSD **de plus de 6 mois**)
- en cas de déménagement (sur présentation d'une attestation de nouvelle domiciliation ou de mutation dans un rayon supérieur à **80 km** par rapport au centre).

En cas de non-réception du justificatif dans un délai de 15 jours, CITESPORTS Site du CNSD se réserve le droit d'annuler la demande de résiliation.

L'abonnement Flex est résiliable au bout de 1 mois, dès réception de la demande mail ou LAR. Pour toute demande de résiliation, un mois de préavis sera retenu à compter de la validation par Citésports.

7.2. Résiliation - Sanction par CITESPORTS Site du CNSD :

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de CITESPORTS Site du CNSD, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;
- Au cas où un membre Citésports :
 - Prêterait pour utilisation sa carte à toute autre personne ;
 - Aurait des propos agressifs, insultants envers les membres Citésports ou le personnel de CITESPORTS Site du CNSD ainsi que le personnel militaire du CNSD, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres membres Citésports ;
 - Se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnels ;
 - Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ;
 - En cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.
 - Utiliserait les appareils et installations mis à disposition sans respecter les dispositions du règlement intérieur, les instructions et les consignes d'hygiène et de sécurité des éducateurs sportifs ou responsables de CITESPORTS Site du CNSD ;
 - pratiquerait dans l'enceinte de CITESPORTS Site du CNSD un commerce de quelque forme que ce soit ;
 - encadrerait en tant que membre Citésports, l'entraînement physique des autres membres, dans l'enceinte de CITESPORTS Site du CNSD ;
 - laisserait demeurer son véhicule après fermeture de CITESPORTS Site du CNSD dans les parkings qui pourraient être mis à sa disposition ;
 - aurait une attitude agressive, indécente ou contraire à la bonne foi et aux bonnes mœurs ;

Le membre Citésports en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la direction de CITESPORTS Site du CNSD, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées. La totalité des sommes dues pour la période en cours devra être réglée par le (la) membre Citésports défaillant(e), sans préjudice de tous dommages et intérêts que Citésports Site du CNSD sera en droit de demander.

7.3. Résiliation pour motif médical ou professionnel :

Toute demande de remboursement doit être adressée à la Direction de CITESPORTS Site du CNSD, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre à CITESPORTS Site du CNSD, à défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par le membre Citésports sous les conditions suivantes :

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
		Tout type d'abonnement et de Pass annuel
Maladie, accident...constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Délai de carence de 1 mois après la réception du courrier	Certificat médical de moins d'1 mois à la date de la demande de résiliation
Mutation professionnelle du membre Citésports ou de son conjoint entraînant un déménagement.	Éloignement de plus de 80 km de Citésports Site du CNSD Délai de carence de 1 mois après la réception du courrier	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Préavis de 1 mois après la réception du courrier	Certificat de grossesse

Le remboursement, à la suite du décès du membre Citésports, se fera au profit des ayants-droits. Le délai de remboursement est de minimum 3 mois à compter de la confirmation de réception de la demande.

7.4. Exclusion de résiliation :

- Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,
- L'ivresse, l'éthylisme ou la toxicomanie,
- Les cas de force majeure

8. **ARTICLE 8 - DROITS ET OBLIGATIONS**

8.1. Le membre Citésports prend connaissance du règlement intérieur, précisant entre autres (sans être limitatif) les horaires, les activités de CITESPORTS Site du CNSD auquel le membre Citésports est inscrit, les assurances, etc... Ce règlement intérieur est affiché à l'entrée du Complexe Henri Sérandour (bâtiment d'accueil Citésports Site du CNSD) pour que le membre Citésports puisse en prendre dûment connaissance. Selon le type d'abonnement, CITESPORTS Site du CNSD propose durant les heures d'ouverture, de pratiquer une activité de remise en forme caractérisée par la mise à disposition d'appareils d'entraînement et d'assister à des cours collectifs animés par des éducateurs sportifs. Il est également proposé au membre Citésports durant les heures d'ouverture, de pratiquer une activité aquatique et d'assister à des cours collectifs animés par des maîtres-nageurs sauveteurs. D'autres activités sportives ou de détente, mais aussi des services annexes éventuellement soumises à l'acquittement d'un droit supplémentaire peuvent également être proposées, à titre accessoire. La liste des activités sportives et des services annexes réservés à la clientèle est à consulter à l'accueil de CITESPORTS Site du CNSD, étant entendu que ces prestations dépendent exclusivement de CITESPORTS Site du CNSD où l'abonnement a été souscrit.

8.2. L'accès du membre Citésports est soumis obligatoirement à la réservation en ligne de son activité (cours aquatiques, séances de fitness, accès au sauna...) au passage systématique par l'accueil Citésports dès l'arrivée du membre pour la présentation des cartes magnétiques et cartes d'abonnement correspondantes à l'abonnement souscrit ; au respect des consignes de sécurité et d'hygiène et du règlement intérieur affiché à l'accueil de CITESPORTS Site du CNSD dont le membre reconnaît avoir pris une parfaite connaissance.

8.3. Les réservations en ligne doivent impérativement être honorées ou annulées le plus tôt possible. En cas de manquements rapprochés, la direction se réserve le droit de suspendre l'accès au membre pour une durée de 15 jours, sans report de durée.

8.4. En cas de retard de 10 minutes à un cours, Citésports se réserve le droit d'interdire l'accès à l'utilisateur pour le bon déroulement de la séance.

8.5. L'accès aux espaces sportifs est en concordance avec le type d'abonnement souscrit. Il est donc limitatif et exclut toutes les autres infrastructures sportives du Centre National des Sports de la Défense.

8.6. Etant entendu que Citésports Site du CNSD met à disposition des casiers pouvant être utilisés par les clients pour protéger leurs effets personnels, le membre ne pourra pas mettre en cause la responsabilité de CITESPORTS Site du CNSD en cas de vol. Il est cependant recommandé de ne pas laisser dans les casiers des objets de valeur. Citésports décline toute responsabilité en cas de perte et de vol.

8.7. Le membre Citésports garantit à CITESPORTS Site du CNSD avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive et prendre régulièrement toute précaution nécessaire à sa santé. A défaut, la direction de CITESPORTS Site du CNSD sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

8.8. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le membre peut demander à CITESPORTS Site du CNSD la communication des informations le concernant et les faire rectifier le cas échéant. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord préalable du client.

8.9. Les espaces, installations et équipements de CITESPORTS Site du CNSD peuvent être exceptionnellement et temporairement indisponibles, en particulier pour les raisons suivantes : événement sportif, sécurité, entretien journalier ou périodique et travaux d'aménagement (à l'exclusion des périodes de vidange ou de fermeture du Centre qui font partie du fonctionnement classique du Centre National des Sports de la Défense). Dans ce cas, les abonnés impactés pourront bénéficier de compensation au prorata de la gêne occasionnée.

9. **ARTICLE 9-ASSURANCES**

9.1. Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984, le Groupe S-Pass a souscrit pour CITESPORTS Site du CNSD auprès d'une compagnie solvable un contrat d'assurance de responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires pouvant lui incombent, sous réserve du respect des consignes de sécurité et d'hygiène et du règlement intérieur, en raison des dommages causés aux tiers du fait de ses activités.

9.2. Le membre Citésports bénéficie du contrat d'assurance responsabilité civile de CITESPORTS Site du CNSD qu'ils pourront consulter à l'accueil.

9.3. Le contrat mentionné ci-dessus a été conclu pour une durée d'une année. Il est renouvelé automatiquement. Conformément à l'article L 321-4 DU Code du Sport, l'abonné est informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes complémentaire à celui du Groupe S-Pass couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive pourrait l'exposer.

10. ARTICLE 10 – RÉGLEMENTATION RGPD (COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES)

Dans le cadre de l'accès aux infrastructures, Citésports peut être amené à collecter des informations personnelles des abonnées et visiteurs (nom, prénom, date et lieu de naissance). Ces données seront :

- Collectées uniquement pour les besoins de l'organisation et des contrôles de sécurité.
- Transmises, si nécessaire, aux instances du Ministère des Armées ou de l'Intérieur, sous réserve de leur stricte confidentialité.
- Conservées uniquement pour la durée nécessaire à l'événement et supprimées après.

Citésports garantit aux participants une information claire sur l'usage de leurs données et s'engage à respecter la législation en vigueur en matière de protection des données (RGPD).